



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives
SAISON 2019/2020

PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du mardi 16 juillet 2019

Président : M. DENIS

Présents : MM. VESQUES – LAWSON – ORTUNO – LANOIX – GODEFROY

Excusés : MM. MARTIN – JEREMIACSH

VILLE D'AUBERVILLIERS (93)
STADE DOCTEUR PIYERRE – NNI 93 001 03 01

Reprise de dossier.

La Commission prend connaissance du courriel du service des terrains de la F.F.F. relatif au classement de cette installation.

Elle demande à la Mairie de lui transmettre l'Arrêté d'Ouverture au Public du stade, les tests in situ du terrain et le plan des installations. Ces documents sont indispensables pour permettre le classement de l'installation sportive.

La Commission rappelle que les compétitions officielles doivent obligatoirement se jouer sur des installations sportives classées.

VILLE DE BRETIGNY/S/ORGE (91)
STADE AUGUSTE DELAUNE – NNI 91 103 01 02

La C.R.T.I.S. accuse réception du courriel de M. MORISSON du Service des Sports. Suite à la conversation téléphonique, la C.R.T.I.S. est en attente d'un courrier confirmant l'entretien des projecteurs.

Information communiquée à M. MORISSON.

CLASSEMENT ECLAIRAGE FEDERAL**VILLE DE SAINT GERMAIN EN LAYE (78)****STADE GEORGES LEFEVRE N° 1 – NNI 78 551 01 01**

Mesures relevées par M. VESQUES le 11 juillet 2019.

Total des points : 9751 lux

Eclairage moyen : 390 lux

Facteur d'uniformité : 0,73

Rapport E min/E max : 0,58

Avis favorable pour une confirmation en niveau E3.

CLASSEMENT ECLAIRAGE REGIONAL**VILLE DE TRAPPES (78)****STADE YOURI GAGARINE – NNI 78 621 03 01**

Mesures relevées par M. ALEXANDRE le 27 juin 2019.

Total des points : 2095 lux

Eclairage moyen : 84 lux

Facteur d'uniformité : 0,48

Rapport E min/E max : 0,22

La C.R.T.I.S. ne peut classer cet éclairage (à prendre en niveau E entraînement).

CLASSEMENT TERRAIN**VILLE DE SERVON (77)****STADE DOMINIQUE STABILE N° 1 – NNI 77 450 02 01**

Installations visitées par M. GODEFROY le 14 septembre 2018.

La C.R.T.I.S. donne un avis favorable **pour une confirmation en niveau 5 SYE.**

CLASSEMENT D'UNE INSTALLATION SPORTIVE FUTSAL**VILLE D'ASNIERES (92)****GYMNASE ARENA TEDDY RINER – NNI 92 004 99 01**

Installations visitées par MM. MARTIN et LANOIX le 09 juillet 2019.

La C.R.T.I.S. demande un avis favorable **pour un classement initial de niveau 1.**

CLASSEMENT D'UN ECLAIRAGE FUTSAL**VILLE D'ASNIERES (92)****GYMNASE ARENA TEDDY RINER – NNI 92 004 99 01**

Mesures relevées par MM. MARTIN et LANOIX le 09 juillet 2019.

Total des points : 22879 lux

Eclairage moyen : 1526 lux

Facteur d'uniformité : 1,13

Rapport E min/E max : 0,96

Hauteur des feux sous plafond : 9 m 60

Avis favorable pour un classement initial en niveau EFutsal1.

AVIS PREALABLE D'UN ECLAIRAGE

VILLE DE BEAUCHAMP (95)

STADE MUNICIPAL – NNI 95 051 01 02

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la **Demande d'avis préalable pour un éclairage** et des documents transmis, et donne un avis favorable sur le projet pour **un niveau E5**.

Eclairage moyen horizontal : 151 Lux

Facteur d'uniformité : 0,81

Rapport Emini/Emaxi : 0,67